

SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
COMITE SYNDICAL DU 29 JANVIER 2018

L'an Deux Mille Dix-huit, le 29 janvier.

Le Comité Syndical dûment convoqué au domaine de Bayssan, sous la présidence de Monsieur Jean Noël BADENAS.

Nombre de membres du Bureau : 47 titulaires.

Date de la convocation : 11 janvier 2018

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSÉ
MR MESQUIDA	*		MR AURIOL		*
MME PONS	*		MR NOGUES		*
MME REBOUL	*		MR GALONNIER	*	
MR VIDAL		*	MR TRILLES	*	
MR FALIP	*		MR FARENC	*	
MME PASSIEUX	*		MR SOUQUE	*	
MME GARCIN SAUDO		*	MR TAUPIN	*	
MR GAUDY		*	MR ETIENNE	*	
MR MORGO	*		MR BARTHES		*
MR BARRAL	*		MR ROUVEIROL		*
MME FABRE DE ROUSSAC	*		MR SAUCEROTTE	*	
MR FREY		*	MME CHAUDOIR		*
MR BEC	*		MR BADENAS	*	
MME DES GARETS	*		MR BOSC	*	
MME CAMOUS	*		MR SENAL	*	
MR CORBIERE	*		MR SANCHEZ	*	
MR MANOGIL		*	MR BARSSE	*	
MME ZENON	*		MR DALERY	*	
MR MARCOS	*		MR LAFAURIE	*	
MR GELY	*		MR CASTAN	*	
MR ABELLA		*	MR SOULAGE		*
MR GRANIER	*		MR LIGNON	*	
MR ZENON	*		MME SONZOGNI		*
MR MARCHAND	*				

OBJET :	COMPTE RENDU
----------------	---------------------

Ouverture de séance : 15 heures 30.

DELIBERATION N°1 : COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 19 DECEMBRE 2017.

Le président soumet au Comité Syndical le compte rendu de la réunion du 19 décembre 2017.

Le comité syndical, à l'unanimité décide :

- d'approuver ce compte rendu

DELIBERATION N°2 : BUDGET PRIMITIF 2018

Le président présente le budget primitif pour l'exercice 2018. Celui-ci s'équilibre en dépenses et en recettes, pour un montant total de **813 396.18 €** répartis comme suit :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
798 112.81	798 112.81	15 283.37	15 283.37

Le budget présenté respecte les orientations budgétaires débattues le 19 décembre 2017.

La répartition par article est donnée dans le tableau de la page suivante.

Le comité syndical, à l'unanimité :

- **Vote le budget primitif 2018**

DELIBERATION N°3 : ETUDE RETOUR D'EXPERIENCE SUITE AUX CRUES DE L'AUTOMNE 2014 : CHOIX DU PRESTATAIRE

D'une manière générale, la prévention contre les risques d'inondation souffre d'une part de lacunes en termes de connaissance des phénomènes d'inondation et de leurs conséquences et, d'autre part, d'un déficit d'information des populations et des gestionnaires de la crise à ce sujet.

Ce déficit concerne tant les causes des inondations (la connaissance de l'aléa), que leurs conséquences (évaluation de la vulnérabilité et des enjeux) et les règles de conduite à adopter lors des crises, ainsi que celles, plus souvent encore ignorées, qui favorisent un retour à la normale plus rapide et donc diminuent l'impact économique des inondations sur le territoire sinistré.

Les épisodes exceptionnels ayant touchés le Bitoulet et la Mare en Septembre 2014, ainsi que la Mare et la haute vallée de l'Orb (principalement) en Novembre 2014, ont apportés de nombreux éléments de compréhension des phénomènes, mais aussi mis en évidence des améliorations potentielles à apporter notamment en terme de gestion de crise et post crise. Les enseignements à tirer de ces événements sont essentiellement liés à la gestion de crise, car il est important de souligner que ces événements n'ont pas remis en cause le principe du vivre avec les inondations.

Il est donc indispensable sur la base de ces phénomènes exceptionnels, de collecter et traiter l'information existante, de la capitaliser, et surtout de la faire partager pour mettre à profit ce retour d'expérience.

Ces éléments concrets devront faire l'objet d'une synthèse visant à pérenniser la culture du risque mais aussi à proposer des pistes d'adaptation du programme à inscrire au PAPI 3 en terme de gestion de crise et de gestion sur le long terme de l'après crue.

Le contenu de cette analyse permettra de :

- Collecter et traiter l'information existante sur ces phénomènes exceptionnels de 2014,
- Faire analyser les données hydrologiques et météorologiques pour qualifier les épisodes sur certains secteurs clefs
- Analyser les modalités de la gestion de la crise sur des secteurs test de manière à identifier les aspects positifs et les manques, pour proposer des pistes d'amélioration de la gestion de crise
- Capitaliser et synthétiser tous ces éléments pour faire partager et mettre à profit ce retour d'expérience.

Le SMVOL a engagé une consultation pour choisir le prestataire qui réalisera cette réflexion. La commission d'appel d'offre qui a précédé le comité syndical a proposé le choix du prestataire. La commission d'appel d'offre a proposé de retenir la proposition du cabinet BRLi pour un montant total H.T de 54 997.30 €.

Le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- **De prendre acte de la proposition de choix de la commission d'appel d'offre ;**
- **D'autoriser le président à signer le marché avec BRLi pour un montant total H.T de 54 997.30 €.**

DELIBERATION N°4 : AVENANT CONVENTION MEDECINE PREVENTIVE

Le président présente l'avenant relatif à la convention qui nous lie au centre de gestion 34 pour la médecine préventive.

Le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- **D'autoriser le président à signer l'avenant en objet.**

Fin de séance : 16 heures 30

Béziers, le 29 janvier 2018

**Le Président du Syndicat Mixte
Des vallées de l'Orb et du Libron**



Jean Noël BADENAS